

**Prévenir la iatrogénie dans la  
prise en charge  
médicamenteuse de la  
personne âgée**

**PRÉSENTATION DES  
PROJETS DES CPTS DE LA  
RÉGION CENTRE**

# COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ



- Les projets sont à l'initiative des professionnels du territoire en fonction des besoins et des attentes
- Le territoire de la CPTS doit être cohérent avec les parcours de soins et les habitudes de travail des professionnels: Échelon infradépartemental
- Elle est composée de professionnels de santé de 1e et de 2e recours (volontariat) et peut associer d'autres acteurs de la santé (sanitaires, médico-sociaux et sociaux)

## QU'EST CE QU'UNE CPTS ?

Une CPTS est un **regroupement de professionnels de santé** autour d'un projet commun d'amélioration de l'offre et de l'accès aux soins.

Elle a pour objectif de rassembler les professionnels de santé libéraux du territoire pour **améliorer leurs conditions d'exercice, pour faciliter la coordination des soins et pour favoriser l'attractivité du territoire.**

Elle bénéficie de **financements publics** pour pouvoir mener à bien ses actions.

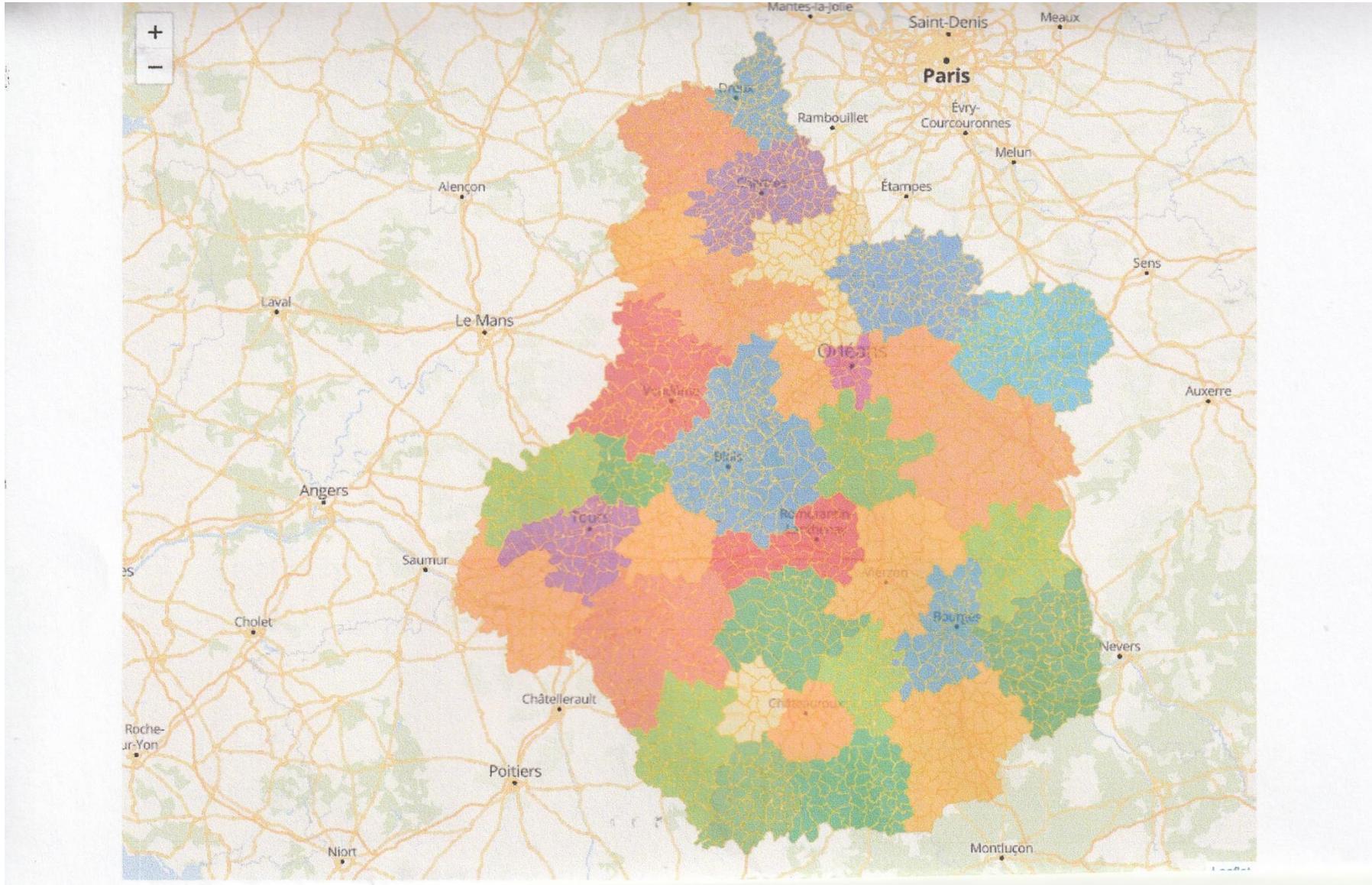
**En région Centre val de Loire la première CPTS a été officialisée en 2017.**

**Six ans plus tard, ce sont 31 CPTS en fonctionnement sur les 33 territoires de la région, faisant de la région Centre-Val de Loire, la région la plus avancée dans le déploiement des CPTS avec plus de 95 % de sa population couverte.**

**Il y a une FCPTS (Fédération des CPTS) permettant d'échanger entre CPTS sur leurs fonctionnements, leurs projets, leurs difficultés.**

**Il se développe des interCPTS avec des projets communs entre plusieurs CPTS**

**Elles fonctionnent avec les professionnelles de santé du territoire qui travaillent avec un coordinateur ou coordinatrice (rémunéré par la CPTS) qui aide les professionnels pour le développement des projets. Sur notre CPTS nous avons également une médiatrice en santé et une secrétaire**



- CPTS Beauce Gâtinais
- CPTS du Pays Drouais
- CPTS du Perche
- CPTS NOEL
- CPTS pays Chartrain
- CPTS Sud 28
- CPTS Asclépios
- CPTS du Vendômois
- CPTS la Salamandre
- CPTS Sologne
- CPTS Sologne Vallée du Cher
- CPTS Sud 28
- CPTS Vierzon Berry Sologne
- CPTS de l'Est Orléanais
- CPTS de l'Ouest du Loiret
- CPTS Gâtinais Montargois

- CPTS Giennois Berry
- CPTS'Orléanaise
- CPTS Castel Réseau Santé
- CPTS de la Rabelaisie
- CPTS Nord Touraine
- CPTS O'Tours
- CPTS Sud Lochois
- CPTS Chateauroux and Co
- CPTS Boischaut Nord
- CPTS Boischaut Sud
- CPTS Issoudun
- CPTS Pays des milles Etangs
- CPTS Val de Creuse
- CPTS Berry Val de Loire
- CPTS Est du Cher
- CPTS Pays de Bourges
- CPTS Sud Cher

***PROJET des CPTS  
DE LA REGION  
CENTRE autour de  
la iatrogénie***

# CPTS BERRY VIERZON SOLOGNE

*Prise en charge des bilans de médicaments des patients hors CPAM par la CPTS*

## Patients Concernés:

Patients ayant plus de **5 molécules** pour une ou des pathologies chroniques et

- Ayant **>65ans et au moins une ALD**
- Ayant **>75ans**

## Objectifs:

- Réduire le risque de **iatrogénie**
- Améliorer **l'adhésion** du patient
- Réduire le **gaspillage** de médicaments

## Rémunération du pharmaciens :

**Par la CPTS** directement en fonction du nombre de patients et d'entretiens effectués (Correspondant à la Rémunération fixée par la CPAM)

# EN PRATIQUE: Bilan de médicaments CPTS

## Berry Vierzon Sologne

- 1er entretien - Recueil d'information (en présence du patient - durée 30 minutes)
- Le patient apporte ses ordonnances, boîtes de médicaments et résultats d'analyses biologiques
- Le pharmacien renseigne une fiche d'information sur le patient et des fiches d'informations sur les traitements suivis, prescrits ou non
  
- 2ème entretien - Analyse des traitements (en l'absence du patient - durée 30 minutes)
- Pour chaque médicament, le pharmacien s'interroge sur plusieurs points :
  - Est-il adapté à la personne âgée ?
  - Est-il bien toléré ?
  - La surveillance est-elle adaptée ?
- Idem pour chaque traitement suivis, prescrit ou non :
  - Y-a-t-il des interactions médicamenteuses ?
  - Y-a-t-il des médicaments manquants ?
- Le pharmacien hiérarchise les modifications qu'il souhaite apporter aux traitement du patients
- Il envoie un compte rendu au médecin généraliste et le contacte par téléphone

**Attention : aucune modification ne peut être faite sans l'accord du médecin généraliste**

# EN PRATIQUE: Bilan de médicaments CPTS

## Berry Vierzon Sologne

- **3<sup>ème</sup> entretien – Conseil au patient (En présence du patient- Durée 20minutes)**
- Le pharmacien expose au patient ses conclusions et l'avis du médecin généraliste. Il échange autour de la prise des traitements et de leur bon usage au quotidien, ou d'éventuelles adaptations, quand celles ci sont validées par le médecin généraliste
- Il propose différentes aides pour améliorer l'observance (pilulier, sonnerie de rappel, forme de médicament plus adaptée...)
- Il suggère différentes aides pour améliorer la qualité de vie du patient (activité physique et alimentation adaptées, aide à domicile, ergonomie du domicile...)
- **4<sup>ème</sup> entretien – Suivi d'observance (En présence du patient – Durée 10 minutes)**
- Le pharmacien pose des questions au patient afin de savoir:
  - Ce qui a été amélioré
  - Ce qui peut encore être amélioré

# EN PRATIQUE: Bilan de médicaments CPTS Berry Vierzon Sologne

- Années suivantes:
- **Si une modification de traitement est envisagée,**
  - Une consultation médicale est obligatoire
  - Nouveaux entretiens d'analyse de conseils et de suivis seront réalisés
- **Si aucune modification de traitement n'est faite,**
  - le pharmacien réalisera 2 entretiens de suivis de l'observance par an minutes)

# CPTS SOLOGNE VALLEE DU CHER

*Mise en place d'un protocole de surveillance renforcée lors de la mise sous traitement NACO pour l'ESP de Saint Aignan.*

## Professionnels concernés:

- Infirmiers
- Biologistes
- Médecins
- Pharmaciens
- En lien avec les centres hospitaliers

## Patients concernés:

- Ayant > 90ans
- Faisant partie de la patientèle MT de l'ESP

## Objectifs:

- Coordonner les soins autour des patients sous NACO

## Déroulement



Suite à une prescription hospitalière ou ambulatoire, le **pharmacien** s'aperçoit que le patient a été placé sous NACO. Les **infirmiers**, **médecin** ou autre professionnels peuvent également s'apercevoir de cette prescription et le signale au pharmacien.



Le **pharmacien** réalise un **entretien pharmaceutique d'évaluation** avec le patient (*cf fiche évaluation en annexe*), et remet une copie de **la fiche de suivi** au patient (*cf fiche d'information en annexe*) et propose deux entretiens thématiques au patient (*cf fiche en annexe*)

Facturation : entretien pharmaceutique.



Le **pharmacien** envoie la **fiche d'évaluation** et la **fiche de suivi** à l'équipe traitante identifiée (Médecin traitant, IDEL...) via la messagerie sécurisée de santé ou Sphère.



Le **médecin traitant** ayant reçu la fiche d'évaluation, programme une consultation de suivi à son patient après le début du traitement, et le cas échéant des **examens biologiques complémentaires**. Il remplit la **fiche de suivi du patient** qu'il transmet aux autres membres de l'équipe.



En cas de dégradation d'un patient suivi, de non observance du traitement ou autre problématique le **professionnel (biologiste, infirmier, pharmacien, médecin...)** qui observe la **dégradation** se réfère à la fiche de suivi et alerte l'équipe traitante via la messagerie sécurisée de santé ou Sphère et organisent si une **réunion de concertation patient** pour faire le point sur la prise en charge pluridisciplinaire du patient.

Indemnisation réunion patient : Justificatif à remplir en annexe

# Fiche de suivi patient

- A joindre à l'entretien d'évaluation et à envoyer à l'équipe traitante -

Ce document a été élaboré dans le cadre du suivi patient sous anticoagulant oral direct (AOD). Cet outil de liaison a pour objectifs d'éviter les risques et d'améliorer le bon usage de prise d'AOD.

Nom

Prénom

Coordonnées

Aidant (*statut et coordonnée*)

Equipe traitante

Date de début du traitement

Type d'AOD - NACO

Remarques générales

## Suivi

### Entretiens pharmaceutiques

- Entretien d'évaluation

Date :

- Entretien Suivi biologique

Date :

- Entretien Observance

Date :

- Entretien Effets du traitement

Date :

- Entretien Vie quotidienne et alimentation

Date :

Remarques

### Bilans biologiques

- Bilan 1

Date :

Remarques

- Bilan 2

Date :

Remarques

- Bilan 3

Date :

Remarques

### Consultations médicales

- Consultation 1

Date :

Remarques

- Consultation 2

Date :

Remarques

- Consultation 3

Date :

Remarques

# Fiche d'information - patient

A distribuer au patient

Ce document a été élaboré dans le cadre du suivi patient sous anticoagulant oral direct (AOD). Cette outil a pour but d'informer le patient sur son traitement.

## Contactez votre médecin traitant, votre pharmacien ou votre infirmier(ère) libéral(e) :

- En cas d'extraction dentaire, petite chirurgie, soins de pédicure, ....
- Si vous présentez des :
  - Saignements externes persistants (nez, selles, urines, hématomes,...)
  - Symptômes inhabituels (à type d'essoufflement, pâleur, ...)

## Attention aux risques de saignements :

En limitant le risque de traumatisme et de chute, en évitant les sports dangereux

Respecter la dose prescrite

Suivi médical régulier

## Ne prenez aucun autre médicament sans en parler à votre médecin ou pharmacien.

En cas d'oubli, prenez tout de même le médicament (moins de 8h00 après l'oubli si votre médicament a été prescrit 1X/J, et moins de 04h00 après l'oubli si vous le prenez 2X/J). **Interdit : ne pas doubler les doses de la prochaine prise !**

## NE JAMAIS ARRÊTER VOTRE TRAITEMENT ANTICOAGULANT SANS AVIS MÉDICAL

Contre-indications : femmes enceintes/Femmes qui allaitent/Enfants de moins de 16 ans/  
Insuffisance rénale sévère/Prothèse valvulaire mécanique/Insuffisance hépatique sévère

## CONTACTS:

## NOTES :

# CPTS Châteauroux and Co

*Réunion  
d'information dédiée  
aux professionnels de  
santé de ville par une  
pharmacienne du  
service orthopédie  
du CH de  
Châteauroux sur la  
conciliation  
médicamenteuse*

**OBJECTIF**



*Informez et sensibilisez  
les praticiens de ville à  
la démarche.  
Et permettre un retour  
suite à l'envoi des  
bilans par la  
pharmacienne de  
l'hôpital.*

# CPTS 45

***Participation à des travaux  
avec le CHRO sur la  
conciliation médicamenteuse  
mise en place en service  
d'hématologie pour les  
patients sous anticancéreux  
oraux exclusifs***

***Tous les 6 mois les CPTS et  
l'hôpital se réunissent pour  
faire le point sur l'avancée des  
travaux.***

# EN PRATIQUE: Bilan médicamenteux anticancéreux oraux CPTS 45/CHRO

## 1<sup>ère</sup> Etape : Recueil des données

- Coordonnées du patients, compte rendu RCP, ordonnance de ville et oncologue et appel pharmacien (patient fidèle ? Traitement en cours? Phytothérapie?)
- Recherche d'interactions médicamenteuse à partir de la base Vidal (mais incomplète), Drug interaction checker, Fiches Oncolien
- Etablissement d'un compte rendu d'interactions dans le fichier patient

## 2<sup>ème</sup> Etape: Analyse de donnée

- Recherche de liaison Substrat/Inhibiteur/Inducteur
- Evaluer l'interaction Substrat/Inhibiteur/Inducteur avec DDI Predictor
- Rechercher une absorption pH dépendante (utilisation IPP et antiacides très fréquentes)

## 3<sup>ème</sup> Etape : Création du Bilan médicamenteux

- Créer le tableau Excell
- Renseigner les interactions dans le tableau en précisant: Association déconseillée/Précaution d'emploi/A prendre en compte

### Conciliation Médicamenteuse de Sortie à l'attention du Médecin traitant et de l'officine

NOM Prénom du patient :	0
DDN :	00/01/1900
Service :	0
Chambre :	0

Date d'entrée du patient :	00/01/1900
Date Conciliation d'entrée :	00/01/1900
Pharmacien / externe :	0
Médecin / Interne :	0

Date de sortie du patient :	
Date Conciliation de sortie :	
Pharmacien / Externe :	0
Médecin / Interne :	0

Pharmacie de ville :	0	tel/fax :	0
Mail sécurisé :	0		
Médecin traitant :	0	tel/fax :	0
Mail sécurisé :	0		



Service Pharmacie

Tel: 02.38.22.99.01

Fax: 02.38.51.43.35

Sources utilisées : accord du patient:  OUI  NON  non applicable

<input type="checkbox"/> Dossier établissement d'amont	<input type="checkbox"/> Officine
<input type="checkbox"/> SAU	<input type="checkbox"/> CRH antérieur
<input type="checkbox"/> Dossier pharmaceutique	<input type="checkbox"/> Entretien Famille/patient
<input type="checkbox"/> Ordonnance	<input type="checkbox"/> Médecin traitant

Devenir
Arrêté
Suspendu pendant l'hospitalisation
Modifié
Remplacé
Conservé
Nouveau traitement

**MOTIF D'HOSPITALISATION :**

Traitement médicamenteux pris avant hospitalisation					Traitement médicamenteux à la sortie				
DCI	Dosage	Forme	Posologie	Devenir	DCI	Dosage	Forme	Posologie	Argumentaire
				#N/A					
				#N/A					
				#N/A					
				#N/A					
				#N/A					
				#N/A					
				#N/A					
				#N/A					
				#N/A					
				#N/A					
				#N/A					
				#N/A					
				#N/A					
				#N/A					
				#N/A					
				#N/A					
				#N/A					
				#N/A					
				#N/A					
				#N/A					
				#N/A					

A l'attention de : Médecin traitant  Pharmacien d'officine  IDE  EHPAD  SSR

Allergie : 0

Données biologiques pertinentes	Date	Valeur	Unité

***PROJET GROUPE***  
***GERIATRIE***  
***CPTS ASCLEPIOS***

# LIEN VILLE HOPITAL

Mise en place d'une fiche de liaison domicile-EHPAD pour des entrées de patients en EHPAD dont le recueil d'information est difficile.

**Permet une meilleure prise en charge du patient dès son entrée en EHPAD**

Fiche remplie par la médiatrice en santé

En cours : Mise en place d'un protocole de prise en charge à domicile de plaies chroniques complexes.

**Concerne les patients ne pouvant se déplacer à la consultation dédiée du CHIC Amboise**

**(concerne les patients en EHPAD et à domicile)**

Mise en place d'une formation du personnel soignant en EHPAD des premiers soins en Buccodentaire par des dentistes de ville.

**Mise en place de téléconsultation assistée avec évaluation de la nécessité d'un déplacement en cabinet dentaire de ville.**

## **MAINTIEN A DOMICILE**

**Présence d'une  
Médiatrice en  
santé apportant  
une aide à la  
gestion des cas  
complexes en  
partenariat avec le  
DAC**

**Participation au  
« Forum bien vieillir »  
sur Bléré/La croix en  
Touraine**

**Sport sur  
ordonnance :  
Mise en place de  
groupe de marche,  
aquagym, gym, sport  
adapté, Pilates et  
marche nordique  
avec suivi médical et  
encadré par des  
coachs en santé.**

**Mise en place d'atelier  
d'éducation thérapeutique  
« mieux vivre sa maladie »  
Diabète, BPCO risque CV  
Formation des professionnels  
en partenariat avec la MSA**